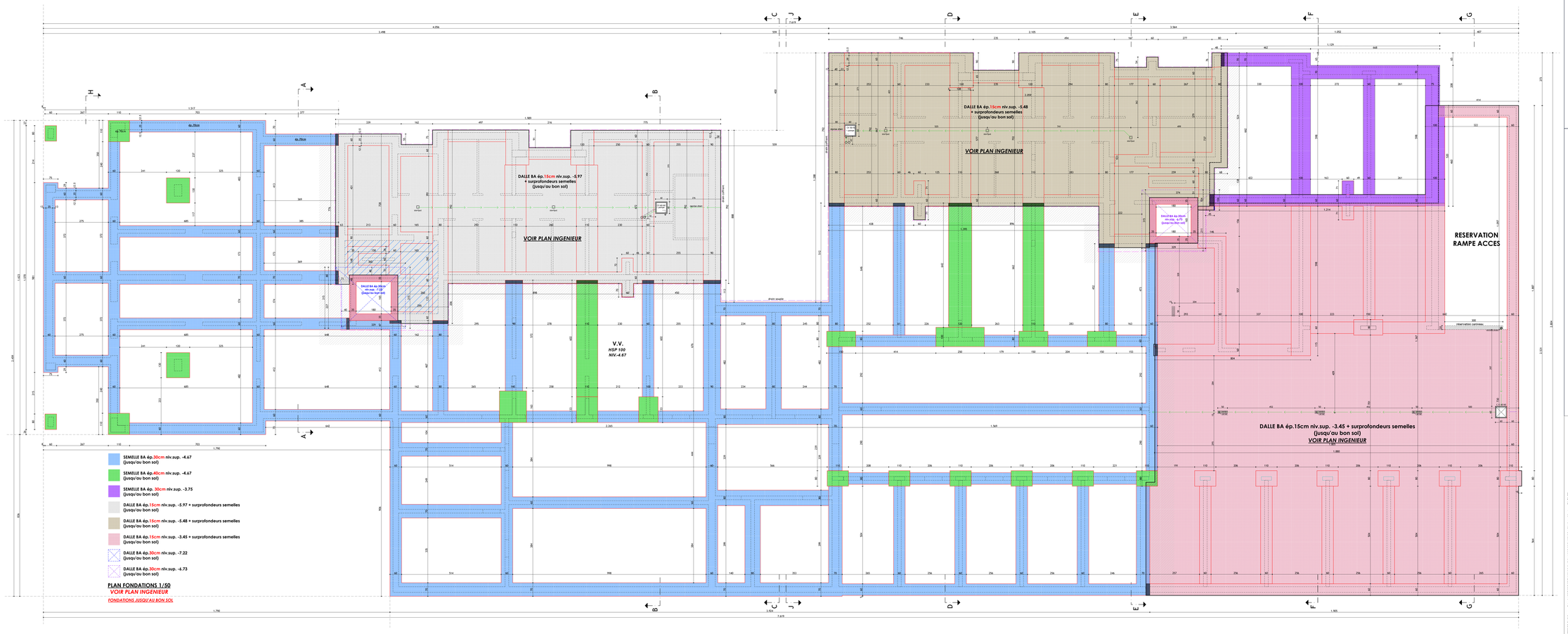

PLAN FONDATION (VOIR PLAN INGENIEUR)

1:50

MATERIAUX

REMARQUE 1 : EGOUT

- 2 FOSSES DE RELEVAGE + SIPHON DISCONNECTEUR VERS EGOUT A RUE
- 2 citernes eaux de pluie 20.000l + 1 citerne eaux de pluies 10.000l de rétention, trop plein vers egout
- 28 modules d'infiltration INFILO capacité 30m3

Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entreprise si elle n'a pas fourni ces documents à temps.

MACONNERIE

- élévation en murs moles: parement extérieur en **briques de parement ton rouge/brun** (richemitton à soumettre par le MO à l'administration communale) + creux ventilés 5cm + isolation EURIMILL ARCTICS ep. 14cm + blocs d'angles. Liaison par crochets muraux à tuile 5 par m²
- élévation en murs moles: parement extérieur en **crépi blanc cassé à ferage** sur blocs béton ep 8cm (richemitton à soumettre par le MO à l'administration communale) + creux ventilés 5cm + isolation EURIMILL ARCTICS ep. 14cm + blocs d'angles
- plancher sur sous-sol: rediffusement sur chape légèrement armée (TREILLIS GALVA 50/50/2) 8cm + PUR 10cm + feuxrifs en tattoo
- plancher sur étages: rediffusement sur chape légèrement armée (TREILLIS GALVA 50/50/2) 7.5cm + préplaque ép. 5cm + isolatex PUR 3cm + hourdis ép. 16cm + dalle BA ép. 15cm + palatable ép. 5cm
- rediffusement en partie de toiture
- blocs d'isolexe 9"CINEI en pieds des murs en blocs extérieurs et intérieurs au rez de chaussée + pourtour des toitures plates + prolongement en blocs d'isolexe 9"CINEI en pignons
- maçonnerie extérieure extérieures (cases et H) en blocs de béton lourds ep.20 et 25cm ou creux 20cm + crevetage + goutterolage
- + PLATON sur murs cases
- seuils et linteaux de portes, fenêtres, portes-fenêtres + murs d'accotère toiture plate en pierre bleue du Hainaut finition meulée

REMARQUE 2

Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entreprise si elle n'a pas fourni ces documents à temps.

TOITURE

Toiture partie H:
- **étanchéité bitume sur architecte**
- tôles + contre tôles en aspect toilé
- sous toiture type "DORKEN delta vitaro"
- rediffusion en tôle ondulée
- isolation Sarto ep.cerez 40dA37 Eurap MATIROLL 030 ep. 24cm + pare vapeur INTELLO Plus + collants TESCON VANA VARIO KB1

Toiture plate sur parking: terrasses
- étanchéité bitume sur architecte
- deux couches de bitume TOPSHEET
- rediffusion terrasse en flasqua sur lambourdes (vis apparentes) ou dalles sur plots
- rediffusion toiture végétale

Etiquette
- rediffusion sur solins et descentes pluviales
- goulottes en zinc type Alpiaz
- planches de face et planches de rive recouvertes de zinc ton stem tôles

REMARQUE 3

Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan des chapeaux comprenant toutes les réactions d'appuis. L'étude des chapeaux est réalisée par le firme productrice qui en prend la responsabilité.

MENUIS. EXT.

- menuiserie châssis en **PVC ton beige extérieur** ral
- étanchéité des châssis: assurée par joint compriméné dans la battée + cordon de pourtour de sous les châssis en silicone
- portes de garage ton gris

DIVERS

- ventilation type double flux
- chauffage par chaudière murale gaz, citerne gaz propane enterrée
- rediffusion des sécurité, voir plans

REMARQUE 4

REMARQUES: à charge de l'entrepreneur maçon ou de l'entreprise générale de construction
- *Vérification au calcul des sections des poutrelles et coordonnées métalliques par ingénieur spécialisé en fonction des charges réelles du matériel et des charges de chantier*
- *L'étude générale de stabilité (et l'exception de l'étude des cadres en BA à charge du MO) est à charge de l'entrepreneur ou de l'entreprise générale de construction*
- *Les dimensions des cadres en BA, des ancrages, GAZ,... sont à confirmer par les organismes compétents après l'attribution du permis*
- *Le rezcoudemeur sur EGOUTS est à confirmer par l'administration communale*

OBJET DE LA DEMANDE

SITUATION

OBJET DE LA DEMANDE

PLAN CADASTRAL

AUTEUR DU PROJET

3LD ARCHITECTURE
BOURGUIGNON LINDEKENS DECOURTY
info@bldarchitecture.be Rue de la Conserverie 4/1
www.bldarchitecture.be 4250 Geer 019/32.33.54

PROVINCE	LIEGE	COMMUNE	CRISNEE
DOSSIER	CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11)		
MAITRE D'OUVRAGE	C.M.E CONSTRUCT (HANSOUL Marc, HANSOUL Emmanuel, THOMON Christophe) Rue Léon Genine, 18 4317 VIEMINNE (019/56.41.77)		
	CHANTIER: Grand Route, (à gauche du n°200), 4367 CRISNEE		
	CADASTRE: 1 DIVISION, Section A, n°994c		
ARCHITECTES	BOURGUIGNON Guy	LINDEKENS Sébastien	DECOURTY Delphine
	gb@bldarchitecture.be	sebl@bldarchitecture.be	delphinedecourty@bldarchitecture.be
PLANS	FONDATIONS		
FACADES			
COUPES			

ENTREPRENEUR

LEGENDE GENERALE: MACONNERIES EXISTANTES / MACONNERIES NEUVES / VIDANG / MACONNERIES A DEMOLIR / ISOLATION THERMIQUE / REMBLAIS / ISOLATION ACOUSTIQUE

- Brique non rouge/brune
- Crépi ton blanc cassé à ferage
- Bardage ton beige ou gris
- Tuiles plates ton noir au architecte

PROJET/PERMIS: Arrêté préalable du Collège Communal du 17/06/2017 (ref: AFP 2017-28 CME CONSTRUCT)
Arrêté préalable du Collège Communal du 16/12/2018 (ref: AFP 2017-28 CME CONSTRUCT)
Porte Ouverte du Fonctionnaire du 19/12/2018 (ref: AFP 2017-28 CME CONSTRUCT)
Porte Ouverte du Fonctionnaire du 19/12/2018 (ref: AFP 2017-28 CME CONSTRUCT)

MODIFS: Modifié le 05/06/2019 (Modif Mars 2019: modificatif du 16/04/19)

ETAT DU PROJET: EXECUTION

FEUILLE(S):

DATE
24/10/17
17
CME
27

FRAUNHOFER: Les informations figurant sur ces documents et a confirmer par bizz BLD: avec toute dron geodesique quantitatives, les cotes, les niveaux, les implantations, les dimensions, les quantités, les sections des poutres, poutrelles, hourdis, Toute modification apportée sur ces plans doit recevoir l'approbation écrite du Bureau d'architecture. Ces documents restent la propriété du bureau d'architecture.
Ce dessin d'ORIGINAL est peint en couleur sur Ecru considéré comme document d'EXECUTION.
Ce document ne peut pas être reproduit ou communiqué (loi du droit d'auteur du 22 mars 1886).
Les plans restent la propriété du bureau d'architecture.

PROVISOIRE

Z:\DOCUMENTS\DOSSIERS\2017\DOSSIERS\2017-CME-Rue-Conserverie\PME PROVISOIRE CAHIER\PME PROVISOIRE AUTO\17-CME-27.pln - 21-01-23